



## ÉNONCÉ DE POSITION

### ACADÉMIE CANADIENNE DE MÉDECINE DU SPORT ET DE L'EXERCICE ABUS, HARCÈLEMENT, ET INTIMIDATION DANS LE SPORT (Décembre 2010)

Ashley E. Stirling, MSc, University of Toronto, Eileen Bridges, MD, McGill University,  
E. Laura Cruz, MD, University of Toronto, Margo Mountjoy, MD, McMaster University

Cet énoncé de position a été préparé par le Comité des Questions Féminines en Médecine du Sport de l'Académie Canadienne de Médecine du Sport et d'Exercice (ACMSE). Le document de réflexion qui accompagne cet énoncé approfondie les concepts énumérés dans ce document.

### ABUS, HARCÈLEMENT, ET INTIMIDATION DANS LE SPORT

Puisque l'association canadienne de médecine du sport favorise un environnement sain et sécuritaire elle joue conséquemment un rôle important dans la prévention du mauvais traitement des athlètes. Pour cette raison les spécialistes en médecine du sport ont besoin d'une formation sur le sujet qui puisse aussi leur donner les outils nécessaires pour intervenir si/quand un cas potentiel se présente. Cet énoncé de position offre les renseignements nécessaires pour reconnaître les problèmes d'abus, de harcèlement et d'intimidation et fait des recommandations pour le rôle potentiel des professionnels en médecine du sport pour la protection des athlètes.

### DÉFINITIONS

#### **Abus**

Une série de mauvais traitements physiques, sexuels, émotionnels ou négligents adoptés par une personne dans un rôle de soignant (ex. parent, entraîneur) qui puissent causer du tort potentiel ou mesurable chez l'athlète.

#### **Harcèlement**

Une action ou une série d'actions multiples non désirées ou contraintes par un supérieur hiérarchique sur un athlète (e.g. entraîneur, officiel, administrateur) qui ont le potentiel d'être nuisibles. Le harcèlement se situe en dehors du contexte d'une relation de soignant.

#### **Intimidation**

Une série de comportements soit physiques, verbaux ou psychologiques entre des pairs (e.g. coéquipiers) qui ont le potentiel d'être nuisibles.



## RECOMMANDATIONS

### **Que dois-je faire si un athlète me révèle un incident d'abus, de harcèlement ou d'intimidation?**

1. Écoutez calmement et avec attention.
2. Ne pas parler en mal de l'agresseur.
3. Encouragez l'individu.
4. Évitez de poser des questions spécifiques.
5. Rassurez l'athlète que ce n'est pas de sa faute.
6. Faites un rapport.
7. Demandez une consultation.

### **Que dois-je faire si je soupçonne un cas d'abus, de harcèlement ou d'intimidation mais dont je doute la véracité?**

1. Observez les signes et notez les symptômes.
2. Faites un rapport.

### **En tant que professionnel médical comment puis-je prévenir des cas d'abus, de harcèlement ou d'intimidation?**

1. Maintenir le focus sur le bien-être des athlètes.
2. Éduquez.
3. S'assurez que l'organisation sportive ait en place une politique de protection de l'athlète.
4. Favoriser un partenariat avec les parents/soignants pour la prévention du mauvais traitement des athlètes
5. Promouvoir et soutenir la recherche scientifique dans ce domaine.

### **Comment puis-je me protéger des allégations non fondées d'abus, de harcèlement ou d'intimidation?**

1. Respectez les limites professionnelles de la relation médecin athlète.

2. S'assurez que l'organisation sportive ait en place un code de conduite et des politiques de prévention.
3. Gardez des dossiers précis et ponctuels des visites médicales.